



# ECOLE CHAMP D'OISEAUX

## ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

168 Rue de la Coquinie 7700 Mouscron  
Tél 056 33 36 08 Fax : 056/337905  
GSM : 0479669056  
Email : av.coquinie@gmail.com

## REGLEMENT DES ETUDES

### 1. LA RAISON D'ETRE D'UN REGLEMENT DES ETUDES.

Etre à l'école : cela s'apprend ! D'abord relation de personne à personne, c'est ensuite un programme éducatif, dont l'enfant est le centre. En apprenant au contact d'un adulte, de ses camarades, l'enfant s'éduque par l'effort, la volonté, le travail, la recherche, l'écoute selon son rythme, ses possibilités. Il faut cependant souligner que l'école, outre sa fonction d'enseigner, doit éduquer. Une œuvre d'éducation ne peut se faire qu'à travers un partenariat qui reconnaît les rôles et les compétences des uns et des autres : c'est une œuvre à deux. Si la suspicion prend la place de la confiance, l'œuvre devient impossible et il est normal que l'école demande aux parents de trouver une autre école pour leur enfant.

### 2. INFORMATIONS COMMUNIQUEES PAR L'ENSEIGNANT AUX ENFANTS ET AUX PARENTS EN DEBUT D'ANNEE.

En début d'année scolaire, lors des réunions d'information dans chaque classe (cycle), les enseignants informent les enfants et les parents sur :

#### **- les compétences et les savoirs à développer dans l'école fondamentale.**

1. Les capacités relationnelles et instrumentales constituent des « outils mentaux » qui permettent à l'enfant d'être actif dans ses apprentissages. Elles sont exercées dans l'ensemble des disciplines scolaires. Par ex : avoir recours à des référents, retirer l'idée essentielle d'un texte, aimer apprendre... Ces capacités au dehors des disciplines, sont de l'ordre du savoir être, savoir-faire, savoir-devenir.

#### 2. L'existence des socles de compétences :

Toute une série d'objectifs que l'enfant est censé acquérir au cours de ses études. Les compétences sont essentiellement disciplinaires, qu'elles soient spécifiques ou d'intégration.

- La compétence d'intégration est une compétence générale constamment en devenir et dont la maîtrise ne sera assurée qu'au terme de l'enseignement fondamental voire au-delà. Elle se développe peu à peu par l'intégration qualitative de compétences spécifiques acquises au cours de différentes séquences d'apprentissage : résoudre un problème associant la maîtrise des 4 opérations et celles du système monétaire courant, rédiger un texte, élaborer un questionnaire d'enquête, etc...

- La compétence spécifique c'est un niveau de maîtrise particulière qu'atteint un enfant ou un groupe d'enfants, à propos d'un projet de matière, d'un apprentissage simple précis : cette compétence est spécifique par discipline (maîtriser l'accord sujet-verbe, reconnaître un participe passé, résoudre  $6 \times 9 \dots$ )  
Elle peut être liée à un niveau d'étude donné (fin d'année, de cycle...).

### **3. LES CRITERES D'UN TRAVAIL SCOLAIRE DE QUALITE.**

Afin que le travail scolaire de nos élèves soit de qualité, nous attendons d'eux :

- Qu'ils acquièrent progressivement une méthode de travail personnel et efficace, le souci du travail bien fait, le respect des délais, qu'ils manifestent leur sens de responsabilité.
- Qu'ils puissent s'intégrer dans une équipe et travailler ensemble à l'accomplissement d'une tâche. Cela permet d'évaluer le sens des responsabilités, l'autonomie, l'initiative, le respect des autres (souci du travail bien fait, sens critique, l'écoute...).
- Qu'ils mettent le plus grand soin dans la présentation de tous les travaux.

### **4. EVALUATION.**

- Evaluation formatrice : (régulation des apprentissages) vise à rendre explicite avec l'enfant la manière dont il développe les apprentissages et les compétences. L'enfant peut ainsi prendre conscience de ses progrès et d'éventuelles lacunes pour envisager avec l'enseignant des pistes d'amélioration. Cette évaluation reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur. Les observations rassemblées ont une portée indicative formative n'intervenant pas dans le contrôle final.
  - Evaluation formative bilan : s'appuie sur une production écrite individuelle et de groupe (bulletin durant l'année scolaire) vise à apprécier le progrès accompli par l'élève, a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster, elle se fonde en partie sur l'auto-évaluation.
  - Evaluation certificative : au terme de différentes étapes d'apprentissage et d'éventuelles remédiations. L'enfant est confronté à des épreuves écrites de fin d'étape (externe ou interne) relatives aux compétences travaillées. Les résultats sont communiqués dans le bulletin. Ces résultats complètent les autres informations pour la décision finale de réussite.
- Si un élève pour quelque raison que ce soit, était absent lors d'un contrôle, le titulaire jugera de l'utilité ou non de le donner.
  - Par contre, un élève qui ne se présentera pas à un bilan, ne pourra le faire que s'il fournit un mot des parents ou un certificat médical.
  - Nous nous permettons d'insister pour que les parents rencontrent les titulaires lors de la remise du bulletin de leur enfant : en janvier et fin d'année.

## **5. CONSEIL DE CLASSE : la direction, le titulaire et le P.M.S.**

- Il est prévu pour :
  - Traiter de la situation de chaque enfant dans le cadre d'une évaluation formative.
  - Traiter de l'accompagnement spécifique et du dispositif formatif à instaurer pour aider l'enfant en difficulté.
  - Statuer sur le passage à l'étape suivante.
  - Traiter de situations disciplinaires particulières ou pour donner un avis dans le cadre d'une procédure d'exclusion d'un élève.
  
- Commission d'attribution du CEB (certificat d'études de base)

En fin du curriculum de 2,5 à 12 ans, la commission d'attribution du CEB exerce une fonction délibérative et se prononce sur le passage à l'enseignement secondaire. La réussite de l'examen implique directement l'attribution du CEB.

L'école délègue au jury d'examen organisé annuellement dans le canton de Mouscron et destiné aux élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année son droit d'attribuer le C.E.B. (Certificat d'Etudes de Base )

## **6. CONTACTS ENTRE L'ECOLE ET LES PARENTS.**

- Les parents peuvent rencontrer la direction, les enseignants lors des contacts pédagogiques ou sur rendez-vous.
  
- En début d'année scolaire, les parents sont invités à rencontrer le titulaire de leur enfant qui présentera ses objectifs et ses attentes. Une convocation est remise aux élèves. Durant l'année, les parents peuvent rencontrer les titulaires pour faire le point sur l'évolution de l'élève, ainsi que sur les possibilités de régulation. Nous demandons aux parents de solliciter un rendez-vous afin que les titulaires puissent se libérer et être entièrement à leur disposition car priorité est donnée à la gestion de leur classe.
  
- La remise des bulletins de juin permet la rencontre des enseignants avec les parents et permet éventuellement d'expliquer la décision prise par le conseil de classe et les possibilités de remédiation à envisager.
  
- A la fin de l'école fondamentale, les titulaires expliciteront les choix d'études conseillées aux élèves, voire même une réorientation suite à l'obtention ou non du CEB.
  
- Les parents peuvent également solliciter des contacts avec le Centre psychomédico-social libre, 6 rue Saint Joseph à Mouscron. Tél.056/39.16.04

## **7. DISPOSITIONS FINALES.**

Le présent règlement des études ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.